



AVIS de la CRSA

HAUTS-DE-FRANCE

Le présent avis s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation par l'ARS Hauts-de-France sur **les projets de conventions tripartites ARS-CNSA-CD**, reçue le 9 février 2026 pour deux mois.

Après avoir échangé et partagé en Commission permanente (CP) du 17 mars l'avis préparatoire de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS) et recueilli différentes observations, un projet d'avis a été rédigé et un vote en ligne s'est lancé auprès de toute l'assemblée du 30 mars au 7 avril 2026, dont voici les résultats :

Nombre de votants : 57/103 sièges, dont 96 effectivement désignés.

Approuvez-vous les [projets de conventions tripartites ARS-CNSA-CD](#) ?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix : Oui : 43

Non : 0

Ne se prononce pas : 14

La CRSA émet donc un [avis favorable](#) sur les projets de conventions tripartites ARS-CNSA-CD.

La CRSA Hauts-de-France souhaite partager au Directeur général de l'ARS différentes remarques :

- Ces conventions constituent une étape structurante mais incomplète.
- La CRSA émet un [avis favorable sous réserve](#) de l'intégration des précisions suggérées dans l'avis préparatoire de la CSMS joint au présent document, notamment concernant la sécurisation financière, l'inclusion de tous les acteurs du parcours et la mise en place d'indicateurs de réussite concrets.
- La CRSA invite les signataires à maintenir un dialogue permanent avec les représentants des usagers et des professionnels pour garantir l'impact réel de ces coopérations.

Le 09/04/2026

La Présidente de la CRSA, Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan